

Michel St-Amant
Director General – Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique
100 - 13511 Commerce Parkway
Richmond BC V6V 2J8

12 juin 2020

Mr. St-Amant,

Au nom du Caucus libéral des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CCLOSM), je tiens à vous féliciter pour le jugement favorable donné par la Cour suprême du Canada en faveur du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Votre victoire est un gain historique pour la francophonie canadienne, la dualité linguistique de notre pays et pour l'éducation en français en situation minoritaire. Ce jugement confirme que les provinces et territoires ont l'obligation de financer les conseils scolaires francophones au niveau qui leurs permet de répondre aux besoins spécifiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Notre caucus tient à proclamer notre admiration pour le travail et la persévérance que vous et votre équipe ont démontré au cours des 10 ans que vous avez avancé votre cause devant les tribunaux. Sachez que vos démarches serviront comme source d'inspiration pour tous les conseils scolaires francophones à travers le pays pour des années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Député Darrell Samson
Président du Caucus libéral des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CCLOSM)